



CONTAMINES
MONTJOIE

DEROULEMENT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 mai 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 30 avril et 11 mai 2018

Accueil des participants.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Votants (nombre de voix) : 12

Absents : 3

Pour les points : 1.2 – 2.1 – 3.1 – 3.2 – 3.3 – de 4.1 à 4.8

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Antoine BOISSET, M. Gilles BROTEL, M. David MERMOUD, Mme Lydie ROCH-DUPLAND.

ABSENTS EXCUSES : Mme Josiane MATTEL (pouvoir donné à Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT), Mme Elodie BOIDARD (pouvoir donné à Thierry MIRABAUD), M. François BOSSON (pouvoir donné à Anne-Sophie GUT), M. Alain DUGIT-GROS (pouvoir donné à Etienne JACQUET).

ABSENTS : M. Alain MUSARD, Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Fanny SILLO DU POZO.

Madame Anne-Sophie GUT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018 a été approuvé à la majorité (2 contre). Il est fait remarquer par Mme Lydie ROCH-DUPLAND et Monsieur David MERMOUD que les comptes rendus des séances du 12 décembre 2017, et du 6 février 2018 ont été approuvés à la majorité (2 contre) et non à l'unanimité.

1- AFFAIRES GENERALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de passer le point 1.1 concernant le centre équestre et la « mise en place d'une nouvelle convention de délégation de service public – choix du délégataire » en fin de séance.

Cette modification n'a fait l'objet d'aucune objection.

La séance commencera donc par le point 1.2.

1.2 Site « multi activités » du Parc « Patrice Dominguez » - Mise en place d'une nouvelle convention de Délégation de Service Public – Choix du délégataire. ANNEXE 6-7-8-9-10-11

Monsieur le maire rappelle qu'aux termes de la délibération 2018-013 en date du 13 février 2018, il a été validé le principe de la passation d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des activités communales de tennis, pédalos, minigolf, trampolines et structures gonflables situées dans le parc de loisirs « Patrice DOMINGUEZ », ainsi que pour la proposition d'investissements de rénovation et de modernisation du site, et de proposition de nouvelles activités.

Il a été remis aux membres du Conseil Municipal, dès avant ce jour, les pièces suivantes :

- *cahier des charges imposées aux candidats,
- *liste des candidats admis à présenter une offre,
- *rapport d'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'offres « DSP », en date du 12 mars 2018, présentant le déroulement complet de la procédure et les motifs du choix du candidat,
- *projet de convention de Délégation de Service Public et plans.

Aux termes de ces documents, et comme le précise le rapport d'ouverture des plis, il apparaît que la SAS « NASH MOUTAINS GAMES » est le candidat répondant aux critères souhaités par la Commune pour l'exploitation des multi activités du parc.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le choix de la commission d'appel d'offre et de sélectionner **la SAS « NASH MOUTAINS GAMES »** comme nouveau délégataire des activités existantes de tennis, pédalos, minigolf, trampolines et structures gonflables, et des nouvelles activités de quads électriques et bateaux tamponneurs pour enfants, ainsi que des kayaks et vélos sur l'eau pour adultes, au sein du parc de loisirs « Patrice DOMINGUEZ ».
- de signer avec **la SAS « NASH MOUTAINS GAMES »** la convention de délégation de service public aux conditions principales suivantes :

***Désignation des biens mis à disposition :**

Aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170) - lieudit « Le Praz », un ensemble comprenant l'ensemble du mobilier communal affecté aux activités de tennis, pédalos, minigolf, trampolines et structures gonflables, ainsi que l'autorisation d'occuper le domaine public sur lequel sont exploitées ces activités, et les deux chalets attenants à ce domaine, tel que figurant au plan annexé au projet de convention d'affermage.

***Investissements et montants par le Délégataire :**

●Investissements de rénovation des infrastructures existantes (réalisés au plus tard au 1^{er} juillet 2018) :

- *TENNIS :
 - Rénovation totale de deux des huit courts en gazon synthétique : 39.500,00 € HT
 - Régénération de deux autres courts : 7.300,00 € HT
- *MINIGOLF :
 - Evacuation des éléments de pistes du minigolf : 3.000,00 € HT
 - Remplacement complet des éléments de pistes : 13.500,00 € HT
- *PEDALOS :
 - Achat d'un nouveau pédalo 4-5 places : 1.000,00 € HT
- *LOCAUX :
 - Démolition du chalet minigolf/trampolines existant : 3.000,00 € HT
 - Construction d'un nouveau local d'une surface d'environ 40 m² : 30.000,00 € HT
 - Installation d'un local de rangement accolé au nouveau bâtiment : 4.000,00 € HT

Montant total des investissements de rénovation : 101.300,00 € HT soit 121.560,00 € TTC

●Investissements de création de nouvelles activités (réalisés au plus tard au 1^{er} juillet 2018) :

- *PARCOURS QUADS ELECTRIQUES ENFANTS :
 - Achat de huit quads électriques : 6.000,00 € HT
 - Achat des éléments de circuit : 3.000,00 € HT
- *BASSIN de BATEAUX TAMPONNEURS ENFANTS :
 - Achat d'un bassin gonflable : 2.500,00€ HT
 - Achat de 6 à 8 bateaux tamponneurs électriques : 5.000,00 € HT
- *PARC DE CHATEAUX GONFLABLES :
 - Achat d'un nouveau concept de jeux gonflables : 11.000,00 € HT
- *KAYAKS et VELO SUR L'EAU :
 - Achat de deux kayaks pour adultes : 1.000,00 € HT
 - Achat d'un vélo sur l'eau pour adultes : 500,00 € HT

Montant total des investissements de modernisation du site – nouvelles activités : 29.000,00 € HT soit 34.800,00 € TTC

***Durée** : DOUZE (12) ans à compter de la signature de la convention, non renouvelable tacitement. Il est précisé que la durée de la convention est justifiée par le montant des investissements qui seront réalisés par le Délégué, et leur amortissement.

***Redevance annuelle** mixte composée :

- d'une redevance fixe de **SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (7.500,00 Euros)**, révisable annuellement au regard de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.
- et d'une **redevance variable indexée sur le chiffre d'affaire (CA)** du Délégué, calculée comme suit:
 - CA jusqu'à 87.000,00 € HT : pas de variable
 - CA de 87.001,00 à 100.000,00 € HT : 5% sur la part supérieure à 87.001,00 €
 - CA de 100.001,00 à 120.000,00 € HT : 4% sur la part supérieure à 100.001,00 €
 - CA supérieur à 120.001,00 € HT : 3% sur la part supérieure à 120.001,00€

Payable au plus tard au 30 novembre de chaque année, auprès de la trésorerie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, sur titre de recette émis par la Commune.

***Jours et horaires d'ouverture minimum** :

- Vacances de Pâques toutes zones confondues : de 10h00 à 17h00
- du 15 juin au 15 septembre : de 10h00 à 19h00
- pendant les vacances de la Toussaint : de 10h00 à 17h00

Le reste des conditions figure au projet de convention d'affermage remis au Conseil Municipal dès avant ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 contre, 10 pour) :

- DE RETENIR la candidature de la SAS « NASH MOUTAINS GAMES » et DE LA DESIGNER comme nouveau délégué de service public des multi-activités communales du parc de loisirs « Patrice DOMINGUEZ »**,
- DE VALIDER la convention de délégation de service public aux conditions désignées ci-dessus.**
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

2- RESSOURCES HUMAINES

2.1 Proposition d'avancement de grade – Année 2018 – Modification du tableau des effectifs

L'avancement de grade permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.

Au titre de l'année 2018, les avancements de grade des agents de catégorie C, concernent 5 postes répartis comme suit :

- Filière technique :
 - Cadre d'emploi des agents de maîtrise : 1 poste à temps complet,
 - Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : 2 postes à temps complet.
- Filière sociale : Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles : 2 postes à temps complet.

M. le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, par la suppression des anciens postes et la création de nouveaux postes correspondants avec un positionnement sur le grade supérieur d'emplois permanents à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE SUPPRIMER les anciens postes et créer les nouveaux postes à temps complet suivants, à compter du 1^{er} juin 2018 :**

Filière	Nombre d'emploi concerné	Ancien grade	Nouveau grade	Motif
Technique	1	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise territorial principal	Avancement de grade
	2	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade
Sociale	2	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade

- DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,**
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif aux avancements de grade.**

3- ADMINISTRATION

3.1 Droit de chasse – Conclusion d'un bail avec l'ACCA des Contamines-Montjoie ANNEXE 12

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait consenti à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) des CONTAMINES-MONTJOIE un bail de droit de chasse sur les propriétés communales, aux termes d'une convention en date du 30 septembre 1999.

Ce bail étant arrivé à terme, il est proposé au Conseil Municipal de conclure un nouveau bail, dans les termes figurant au projet de convention remis aux membres du Conseil dès avant ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**-D'APPROUVER les termes et conditions de la convention contenant bail de droit de chasse au profit de l'A.C.C.A. des CONTAMINES-MONTJOIE,
-D'AUTORISER M. le Maire à signer ledit bail au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que tous documents et pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

3.2 Convention d'occupation du domaine public Remise dite « Le Raccard » ACCA des Contamines-Montjoie – ANNEXE 13

*Aux termes d'un acte sous seings privés passé aux CONTAMINES-MONTJOIE en date du 12 mars 2014, la Commune a mis à la disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée les locaux ci-après désignés, dépendant du domaine public. La mise à disposition a été consentie à titre gratuit, pour une durée de cinq ans, renouvelable ensuite chaque année par tacite reconduction.

*La convention d'occupation du domaine public en cours convient aux parties. Néanmoins, l'ACCA a fait remarquer à la Commune le besoin de rénovation que le toit de la remise occupée par lui nécessite. Celui-ci en effet nécessite la reprise de quelques chevrons, de l'étanchéité, d'un lattage, et d'une couverture tôle, planches de rives et chenaux. L'un des membres de l'A.C.C.A. est un charpentier couvreur. Il a estimé le montant des travaux de rénovation à environ seize mille euros TTC (16.000,00 Euros).

*Suite à ce constat, l'ACCA a proposé à la Commune de réaliser à sa charge et sous sa responsabilité, les travaux de rénovation du toit, et lui a demandé en contrepartie qu'une nouvelle convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit soit consentie à l'A.C.C.A. pour une durée de douze (12) ans.

*Le montant des travaux étant inférieur aux seuils de publicité obligatoire et de formalisme des marchés public, tel que fixé par le Code des Marchés Publics, et l'ACCA présentant toutes les garanties et assurances nécessaires et obligatoires pour la réalisation de ce type de travaux, il est proposé au Conseil Municipal de conclure avec l'ACCA une convention d'occupation du Domaine Public, conformément au projet de convention qui lui a été remis.

Les éléments essentiels du contrat sont les suivant :

Objet du bail :

Aux **CONTAMINES-MONTJOIE (74170) – lieudit « Nivorin Devant ».**

Une remise, d'une surface d'environ 30 m², comprenant une pièce unique et toilettes séparés avec point d'eau tel que figurant au plan ci-annexé.

Cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
G	129	Nivorin Devant	00 ha 03 a 95 ca
G	131	Nivorin Devant	00 ha 01 a 18 ca

Durée : douze années à compter de sa conclusion, non renouvelable tacitement.

Conditions financières : mise à disposition à titre gratuit, conformément à l'article L2125-1 alinéa 5 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les charges locatives seront à la charge de l'ACCA.

En contrepartie de cette mise à disposition gratuite, l'ACCA s'engage à réaliser à ses frais et sous sa responsabilité les travaux de réparation de la toiture du bien immobilier objet de la présente convention de mise à disposition, selon les conditions suivantes :

-Nature des travaux : reprise de quelques chevrons, de l'étanchéité, d'un lattage, et d'une couverture tôle, planches de rives et chenaux

-Coût des travaux : seize mille euros (16.000,00 €) environ

-Date de commencement : printemps 2019

-Durée envisagée pour réaliser les travaux : 6 mois, possibilité de les réaliser sur deux ans.

Les autres conditions d'usage figurent au projet de bail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes et conditions de la convention d'occupation du Domaine Public au profit de l'A.C.C.A. des CONTAMINES-MONTJOIE,**
- D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que tous documents et pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

3.3 EPIC Les Contamines Tourisme – Convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2021 **ANNEXE 14**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Etablissement Public Industriel et Commercial « LES CONTAMINES TOURISME » a été créé par la délibération du Conseil Municipal 2015-001 en date du 27 janvier 2015.

Aux termes d'une convention d'objectifs passée entre les parties en date du 3 juin 2015, la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE avait confié à l'EPIC « LES CONTAMINES TOURISME » divers objectifs touristiques à remplir pour une période de trois ans. Cette convention arrivera à son terme le 2 juin 2018.

Il convient désormais de conclure une nouvelle convention, pour une durée de trois ans, afin de convenir des objectifs donnés par la Commune à l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME pour les trois prochaines années, et des conditions de réalisation de ces objectifs.

Le projet de convention a été remis dès avant ce jour au Conseil municipal.

Les objectifs confiés à l'EPIC concernent les domaines suivants :

- accueil et information
- promotion
- commercialisation
- animations
- coordination des acteurs du tourisme
- politique locale
- exploitation d'installations touristiques et de loisirs
- politique de qualité
- observatoire touristique
- démarches de développement durable
- gestion et perception de la taxe de séjour

Afin de lui permettre de réaliser ses objectifs, la Commune mettra à la disposition gratuite de l'EPIC les locaux de l'Office du Tourisme, et pourra également mettre ponctuellement à sa disposition des logements communaux pour les employés saisonniers de l'EPIC.

Une subvention annuelle de fonctionnement, dont le montant sera décidé par le Conseil Municipal, sera également versée par la Commune à l'EPIC.

Durée : 3 ans à compter du 3 juin 2018.

L'ensemble des charges et conditions est plus amplement détaillé au projet de convention ci-dessus mentionné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 contre, 10 pour) :

- D'APPROUVER en ses termes la convention d'objectifs à passer entre la Commune et l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME,**
- D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que toutes les pièces, actes ou documents nécessaires à son exécution.**

4- FINANCES

4.1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU CHEMIN DU PRAZ – CONTRAT AMBITION REGION - ANNEXE 15-16

La commune en marge du projet de réalisation d'une piste ski-roue, souhaite restaurer le chemin du Praz pour valoriser cet espace et améliorer son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux familles avec poussettes et aux cycles. Le programme envisagé est d'appliquer un géotextile sur le chemin reprofilé avant l'application d'un matériau de type salève (calibre 0/10 de couleur clair) qui sera compacté. Cette portion de chemin, située sur le GR du Tour du mont-Blanc est un atout majeur pour l'attrait touristique de la station en saison estivale. La commune souhaite aussi améliorer l'accessibilité du secteur du foyer de fond par la création de nouveaux cheminements piétons depuis le centre-ville. Cette création de chemins est en parfaite adéquation avec l'OAP cheminements doux du PLU.

La portion du chemin du Praz concerné démarrera du parking du foyer de fond jusqu'au tennis de la base de loisirs. Ces travaux permettront la mise en valeur de l'entrée du parking, de mieux distinguer la limite d'usage entre les stationnements et cet accès sur la portion face au foyer de fond. Ils marqueront de façon claire une des portes d'entrée sur le Tour du Mont-Blanc sur le territoire des Contamines-Montjoie.

La création du chemin en amont du secteur du foyer de fond permettra aux piétons d'accéder au parking, à la zone de ski de fond et au ski-roue sans devoir revenir marcher sur la route départementale. Ces travaux ont donc un objectif de sécurisation des déplacements piétons sur le territoire.

Par le biais de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, la commune peut bénéficier d'une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour des actions en faveur de l'amélioration des cheminements piétons dans le cadre du CONTRAT AMBITION REGION.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Actions	Calendrier	Coût HT	Subvention Région	
			Taux	Montant subvention
Réhabilitation chemin du Praz et création jonction cheminements piétons	2018	85000 €	35.3 %	30 005 €

L'autofinancement de la commune s'élève à 54 995€ HT, prévus au BP 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 contre, 10 pour) :

- DE S'ENGAGER à réaliser les investissements et à assurer la part d'autofinancement,
- D' AUTORISER M. le Maire à solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région à hauteur de 30 005€ au titre d'une dépense d'investissement totale de 85 000€ HT pour la réhabilitation du chemin du Praz,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

4.2 Demande de Subvention au titre du FDDT 2018

Le Conseil Départemental a mis en place le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires. Ce fond est dédié aux investissements, en outre dans la modernisation de la voirie communale et dans la rénovation énergétique.

La commune, dans le cadre du Budget Primitif 2018, a décidé de réaliser deux projets :

- La modernisation de la voirie communale
- La rénovation énergétique et couverture du Presbytère.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER ces deux opérations concernant la modernisation de la voirie communale et la rénovation énergétique et couverture du Presbytère,
- DE SOLLICITER le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour ces deux projets,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents utiles au présent dossier.

4.3 Demande de Subvention au titre de la DSIL 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Etat pour le financement des travaux de mise aux normes des accessibilités des équipements publics dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2018.

Il propose d'adopter le projet de mise aux normes du Groupe Scolaire, son annexe l'Espace Animation et l'accès Mairie

Le coût d'objectif des travaux est estimé à 33 560,00 € HT

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
Travaux Mise aux normes	33 560,00 €	D.S.I.L 50 %	16 780,00 €
		AUTOFINANCEMENT	16 780,00 €
TOTAL	33 560,00 €	TOTAL	33 560,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
-D'ADOPTER le projet de travaux de mise aux normes du bâtiment Groupe Scolaire, son annexe l'Espace Animation et d'accès Mairie
-D'APPROUVER le Plan de financement,
-D'AUTORISER le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL 2018.

4.4 Concours des Maisons Fleuries 2018

M. le Maire propose au Conseil municipal de reconduire pour l'année 2018 les prix des lots attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries :

- 1^{er} prix : 40€ en bons d'achat,
- 2^e prix : 30€ en bons d'achat
- 3^e prix : 20€ en bons d'achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
-DE RECONDUIRE pour l'année 2018 les prix des lots attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries comme définit ci-dessus.

4.5 Approbation des tarifs publics du Parc de Loisirs Patrice Dominguez – DSP Multi-activités

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs relatifs aux multi-activités du parc de loisirs PATRICE DOMINGUEZ, proposés par la SAS « NASH MOUNTAIN GAMES », délégataire, applicables à compter du mois de mai 2018.

Tarif TTC (TVA 20%)	
COURTS DE TENNIS	
1 heure	15.00 €
1 heure creuse (de 13h à 15h)	12.00 €
5 heures (carte non nominative - famille)	65.00 €
10 heures (carte non nominative - famille)	110.00 €
20 heures (carte non nominative - famille)	200.00 €
Location du matériel	gratuit
LEÇONS INDIVIDUELLES	
30 minutes	25.00 €
1 heure	45.00 €
1 heure pour 2 personnes	65.00 €
STAGES (du lundi au vendredi inclus)	
Formule 1 : stage mini-tennis, de 4 à 7 ans, 1 heure par jour	75.00 €
Formule 2 : stage enfants, à partir de 7 ans, 1 heure 30 par jour	135.00 €
Formule 3 : stage adultes, à partir de 18 ans, 1 heure 30 par jour	145.00 €
Formule 4 : stage enfants à partir de 7 ans, 1h30 de tennis + 1h30 d'activités, soit 3 heures par jour	185.00 €
MULTI-ACTIVITES	
Prix au ticket – Temps accordé par ticket selon l'activité :	
* Quads électriques enfants :	8 minutes
* Pédalos, barques, kayaks, vélo sur l'eau :	30 minutes
* Trampolines :	20 minutes
* Accro-game :	10 minutes
* Châteaux gonflables :	30 minutes
* Bateaux tamponneurs enfants/brassalos :	30 minutes
* Mini-golf :	18 trous
1 ticket	5.00 €

5 tickets	20.00 €
10 tickets	35.00 €
20 tickets	60.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre, 1 abstention, 10 pour) :

-DE VALIDER les tarifs de la DSP « Multi-activités » proposés par la SAS « NASH MOUTAINS GAMES », délégataire, applicables à compter du 19 mai 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de passer le point 4.6 concernant l'approbation des tarifs publics du centre équestre en fin de séance, après le point 1.1 concernant la validation du choix du candidat de la DSP centre équestre.

Cette modification n'a fait l'objet d'aucune objection.

4.7 Approbation des tarifs publics pour l'été 2018 de l'EPIC Les Contamines Tourisme – ANNEXE 17

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'ADOPTER les tarifs de l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME pour la saison d'été 2018 ci-annexés (voir annexe 17).

4.8 Tarifs Publics 2018 ANNEXE 18

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-DE VOTER les tarifs publics tels que présentés en annexe 18 pour l'année 2018.

Monsieur Alain DUGIT-GROS, conseiller municipal, arrive en séance à 21h00.

Pour les points : 1.1 et 4.6

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Antoine BOISSET, M. Gilles BROTEL, M. Alain DUGIT-GROS, M. David MERMOUD, Mme Lydie ROCH-DUPLAND.

ABSENTS EXCUSES : Mme Josiane MATTEL (pouvoir donné à Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT), Mme Elodie BOIDARD (pouvoir donné à Thierry MIRABAUD), M. François BOSSON (pouvoir donné à Anne-Sophie GUT).

ABSENTS : M. Alain MUSARD, Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Fanny SILLO DU POZO.

5. AFFAIRES GENERALES

1.1 Centre équestre « Patrice Dominguez » - Mise en place d'une nouvelle convention de Délégation de Service Public – Choix du délégataire - ANNEXE 1-2-3-4-5

Madame Lydie ROCH-DUPLAND, conseillère municipale se retire de la séance car « intéressée » par ce point elle ne peut prendre part au vote.

Monsieur le maire rappelle qu'aux termes de la délibération 2018-009 en date du 13 février 2018, il a été validé le principe de la passation d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Equestre communal situé dans le parc de loisirs « Patrice DOMINGUEZ ».

Il a été remis aux membres du Conseil Municipal, dès avant ce jour, les pièces suivantes :

- *cahier des charges imposées aux candidats,
- *liste des candidats admis à présenter une offre,
- *rapport d'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'offres « DSP », en date du 12 mars 2018, présentant le déroulement complet de la procédure et les motifs du choix du candidat,
- *projet de convention de Délégation de Service Public et plan.

Aux termes de ces documents, et comme le précise le rapport d'ouvertures des plis, il apparaît que Madame Edith ROCH-DUPLAND est le candidat répondant aux critères souhaités par la Commune pour l'exploitation de son centre équestre.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le choix de la commission d'appel d'offre et de sélectionner **Madame Edith ROCH-DUPLAND** comme nouveau délégué du centre équestre communal du parc de loisirs « Patrice DOMINGUEZ »,
- de signer avec **Madame Edith ROCH-DUPLAND** la convention de délégation de service public aux conditions principales suivantes :

***Désignation des biens mis à disposition :**

Aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170) - 2899 route de Notre Dame de la Gorge, lieudit « La Gorge », un ensemble immobilier cadastré section E numéros 598, 603, 1687, 1695, 466, 2040, 2046 et 2047 pour une surface totale de 71 ares 08 centiares comprenant :

- un immeuble construit en dur à usage d'écurie, comprenant douze (12) stalles à chevaux, sellerie, vestiaires, douches, W.C.,
- un petit chalet construit en bois, à usage d'habitation, et comprenant une cuisine et deux chambres, offrant quatre (4) à cinq (5) couchages.
- Un terrain attenant comprenant une petite carrière.

***Durée :** CINQ (5) ans à compter de la signature de la convention d'affermage, non renouvelable tacitement.

***Redevance annuelle :**

- MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 Euros), révisable annuellement au regard de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. Payable au plus tard au 30 novembre de chaque année, auprès de la trésorerie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, sur titre de recette émis par la Commune.

***Jours et horaires d'ouverture minimum :**

-du 1er juillet au 31 août sans jour de fermeture, de 10h00 à 18h00 sauf le dimanche, et de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche.

Le reste des conditions figure au projet de convention d'affermage remis au Conseil Municipal dès avant ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-DE RETENIR la candidature de Madame Edith ROCH-DUPLAND et DE LA DESIGNER comme nouveau délégué de service public du centre équestre communal du parc de loisirs « Patrice DOMINGUEZ »,

-DE VALIDER la convention de délégation de service public aux conditions désignées ci-dessus,

-D'AUTORISER Monsieur le maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6. FINANCES

4.6 Approbation des tarifs publics du Parc de Loisirs Patrice Dominguez – DSP Centre équestre

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants du Centre Equestre applicables à compter du 19 mai 2018, proposés par Madame Edith ROCH-DUPLAND, délégué :

Tarifs hors taxes :

Chevaux	Individuel	Groupe (8pers)	UCPA /Ecole
Séance 1H	28 €	24 €	Sur devis
Balade 1H	26 €	24 €	Sur devis
Initiation 2H	49 €	46 €	Sur devis
Abonnement 10H	240 €	/	Sur devis
Stage randonnée : 3 demi-journées + 1 jour	390 €	/	Sur devis
Sortie « grillades »	En fonction du circuit	En fonction du circuit	Sur devis

Poneys	Individuel	Groupe (8pers)	UCPA /Ecole
Baptême ¼ h	7 €	/	Sur devis
Baptême ½ h	13 €	/	Sur devis
Séance 1H	25 €	22 €	Sur devis
Initiation 2H	47 €	/	Sur devis
Stage 5 demi-journées de 2H	230 €	/	Sur devis
Abonnement 10H	230 €	/	Sur devis
Cours Baby ¾ h	16 €	/	Sur devis
Forfait 8H (non remboursable) *	184 €	/	Sur devis
Stage 3 demi-journées (3h) + 1 journée pique-nique	290 €	265 €	Sur devis

*Le forfait de 8 heures non remboursables correspond à un cycle de 8 séances soit une fois par semaine pendant 2 mois (soit 23 Euros par heure)

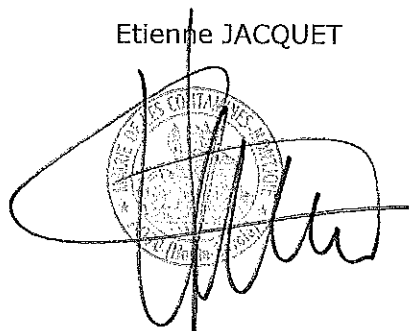
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
-DE VALIDER les tarifs du Centre Equestre proposés par Madame Edith ROCH-DUPLAND, déléguataire, applicables à compter du 19 mai 2018.**

Madame Lydie ROCH-DUPLAND revient en salle du Conseil et Monsieur le Maire annonce que la séance est levée à 21h07.

A la suite, Madame Lydie ROCH-DUPLAND, conseillère municipale, présente sa démission à Monsieur le Maire ainsi que celles des 5 colistiers venant immédiatement après elle sur la liste « Les Contamines-Montjoie, une histoire, un avenir ».

Le Maire,

Etienne JACQUET

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "LES CONTAMINES-MONTJOIE" and "COMMUNE" and features a central emblem. The signature is a cursive script that loops around the stamp.